

# Bibliothèque Municipale d'Heuringhem

## Règlement pour le service vidéothèque

La bibliothèque consent un prêt individuel gratuit aux personnes inscrites dans la bibliothèque. Les DVD prêtés sont strictement réservés à un usage individuel dans le cadre du cercle familial. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet :

- d'une projection collective (établissement scolaire, associations, maison de retraite...)
- d'une copie

**Les DVD sont protégés par les lois de propriété intellectuelle : pour l'ensemble des documents prêtés toute reproduction intégrale ou partielle est interdite.**

Le prêt accordé par adhérent est de 2 DVD pour une durée de 8 jours.

L'utilisateur s'engage à respecter le délai du prêt et le bon état du document.

Les anomalies constatées doivent être signalées lors du retour du prêt. Au retour des documents, le personnel de la bibliothèque en vérifie l'état en présence de l'utilisateur.

Il ne peut être accepté ni don, ni remplacement des supports DVD. Les documents sont achetés à un fournisseur agréé.

Des infractions ou des négligences répétées dans l'observation du délai de prêt ou dans la manipulation des supports DVD peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du prêt.

L'utilisateur s'engage à respecter les consignes précédentes, et à ne pas nuire au matériel mis à disposition.

**Nom :**

**Prénom :**

**N° carte :**

**J'accepte les conditions d'utilisation du service DVD.**

**Nom et prénom (du père ou de la mère) si  
l'enfant a moins de 16 ans :**

.....

**Signature :**

Une autorisation parentale est obligatoire pour les adhérents âgés de moins de 16 ans. Les enfants de moins de 12 ans **doivent être accompagnés d'un adulte** pour le prêt.